

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°199, en date du 28 juillet 1976, relatif à l'utilisation des installations sportives de l'A. S. P. T. T. de la Réunion par la Commune de Saint-Denis.

ARRETE N°204, en date du 10 août 1976, portant paiement d'avenants d'assurance pour extension de garantie sur différents véhicules communaux. - Montant de la dépense : 3 029,80 F (TROIS MILLE VINGT NEUF FRANCS QUATRE VINGTS CENTIMES).

ARRETE N°208, en date du 23 août 1976, relatif à la passation d'un contrat de location d'un immeuble au Bois de Nèfles dans lequel fonctionnent deux salles de classes. - Montant du loyer : 500 F/mois (CINQ CENTS FRANCS).

ARRETE N°213, en date du 24 août 1976, relatif au paiement à Maîtres MAS et POPINEAU d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur RICHARD Emilien. - Montant de la note : 2 346,40 F (DEUX MILLE TROIS CENT QUARANTE SIX FRANCS QUARANTE CENTIMES).

ARRETE N°214, en date du 30 août 1976, pour la passation d'un contrat entre la Préservatrice et la Mairie de Saint-Denis. - Montant de la dépense : 2 001 F (DEUX MILLE UN FRANCS).

ARRETE N°228, en date du 2 septembre 1976, relatif à l'application du Cahier des Charges pour l'exploitation de jeux dans la Commune de Saint-Denis.

ARRETE N°231, en date du 7 septembre 1976, relatif à la passation d'un bail avec la SIDR pour la location d'un immeuble sis aux Camélias. - Montant du loyer : 654 F (SIX CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS).

ARRETE N°233, en date du 8 septembre 1976, relatif au paiement à Maîtres MACE et ADOLFINI-SMADJA d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à la Société PATEL. - Montant de la note : 5 935,70 F (CINQ MILLE NEUF CENT TRENTE CINQ FRANCS SOIXANTE DIX CENTIMES).

ARRETE N°234, en date du 14 septembre 1976, pour la passation d'un contrat entre la Compagnie Générale d'Assurances (AFOI) et la Mairie de Saint-Denis. - Montant de la dépense : 369,75 F (TROIS CENT SOIXANTE NEUF FRANCS SOIXANTE QUINZE CENTIMES).

ARRETE N°245, en date du 30 septembre 1976, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'entreprise Bureau Architecture Travaux Décoration. - Montant de la dépense : 79 991,39 F (SOIXANTE DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS TRENTE NEUF CENTIMES).

ARRETE N°246, en date du 1er octobre 1976, pour le paiement des prix et honoraires des Architectes, Lauréats du concours de classes maternelles rue Roland-Garros.

ARRETE N°253, en date du 5 octobre 1976, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Bureau d'Etude et de Topographie R. FINOT. - Montant des honoraires : 149 400 F (CENT QUARANTE NEUF MILLE QUATRE CENTS FRANCS).

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je déclare ouverte la TROISIEME SESSION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-DENIS.

LE MAIRE présente au Conseil Municipal M. GASSIAN Hervé, Architecte, le nouveau Volontaire à l'Aide Technique. Il y aura également M. TARQUINI Maxime, affecté aux Services "Espaces Verts" et "Bâtiments Neufs".

x

x

x

LE MAIRE - Je vous rappelle que l'inauguration des fêtes de Saint-Denis aura lieu le vendredi 8 octobre 1976, à 17 H, au Chaudron. Je vous demande de venir le plus nombreux possible à cette manifestation.

A cette occasion, la Messe de la "Saint-Denis" sera célébrée le samedi 10 octobre, à la Cathédrale, à 17 H.